

AUTORISATION PARENTALE POUR LA SAISON 2026 - 2027

Je soussigné(e) :

Demeurant :

Agissant en qualité de : ☐ père ☐ mère ☐ tuteur

Autorise ma fille / mon fils mineur(e) nommé(e) ci-dessous :

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

A participer aux cours de Gym Plus pour la saison 2026 – 2027.

Fait à Belfort le :

Signature du responsable légal

RÈGLEMENT INTÉRIEUR – BOUTS D'CHOUX

Ce règlement a pour objectif d'assurer la sécurité, le bon fonctionnement et le bien-être des enfants participant aux séances bouts d'choux. L'inscription à l'activité vaut acceptation pleine et entière des règles ci-dessous.

1. Accueil et ponctualité

- Les parents ou responsables légaux doivent amener et **récupérer les enfants à l'heure**.
- La **récupération des enfants** se fait impérativement au niveau des **vestiaires**.
- Les parents sont invités à emmener les enfants aux toilettes avant le début de la séance afin d'éviter les interruptions.
- Les retards répétés peuvent perturber l'organisation des séances ; l'association se réserve le droit de rappeler les familles à l'ordre.
- Les enfants restent sous la responsabilité des parents jusqu'au début effectif de la séance et dès sa fin.
- Pour que votre enfant puisse participer aux séances, il est nécessaire de **procéder à son inscription et présenter sa carte d'adhérent ou de présenter un ticket d'essai**.

2. Sécurité et respect des consignes

- **Les enfants doivent respecter les délimitations de sécurité indiquées par les encadrants** (plots, tapis, lignes, zones interdites...).
- Il est strictement interdit de circuler ou jouer sur les installations hors des temps autorisés ou sans la présence d'un encadrant.
- **Il est formellement interdit de monter sur les tapis disposés au fond de la pièce.**
- Les consignes de sécurité données par les éducateurs doivent être respectées en permanence.

3. Tenue et matériel

- Une tenue de sport confortable est obligatoire.
- Les enfants doivent être pieds nus ou porter des chaussons antidérapants.
- Les bijoux, objets dangereux et jouets personnels ne sont pas autorisés.

4. Santé et hygiène

- Les enfants présentant des symptômes de maladie contagieuse ne peuvent pas participer.
- Les encadrants doivent être informés de tout problème de santé particulier.
- Une bouteille d'eau personnelle identifiée est recommandée.

5. Sanctions et mesures disciplinaires

- En cas de non-respect du règlement intérieur (sécurité, ponctualité, comportement...), l'association se réserve le droit :
 - De réduire le temps de pratique de l'enfant ;
 - D'émettre un avertissement à la famille ;
 - Si les manquements persistent, de procéder à une exclusion temporaire ou définitive, sans remboursement des séances manquées.

6. Responsabilité

- L'association/club ne pourra être tenue responsable de la perte ou détérioration d'objets personnels.
- Toute situation exceptionnelle sera examinée par l'équipe encadrante.

En inscrivant leur enfant, les familles s'engagent à respecter ce règlement afin de garantir un cadre sécurisé et bienveillant pour tous.

Fait à Belfort le :

Signature du responsable légal